



Fraude à la carte bancaire, famille

Par **benaida**, le **11/10/2009** à **19:17**

Bonjour,rnrnVoilà je vous écris car il y a quelques mois j'ai utilisé la carte bleue de ma mère sans lui demandé la permission pour un achat d'une valeur de 300 euros, j'avais 18 ans ce jour là, depuis elle a déposé une plainte contre x à la gendarmerie, et elle a fait opposition à la banque. Lorsqu'elle me l'a dit j'ai paniqué et je ne lui ai pas avoué que c'était moi qui l'avait utilisé. Aujourd'hui j'ai reçu une convocation à la gendarmerie je dois être accompagné de ma mère, je veux savoir qu'est ce que je risque,et quel comportement adopter lors de cette convocation si ma mère retire sa plainte et que je rembourse l'entreprise à qui je dois 300 euros.rnrnPS: j'ai reçu une mise en demeure de "INTRUM JUSTITIA" me disant de rembourser ma facture, je suis prêt à rembourser, mais je ne veux pas aller en prison, j'ai encore 5 années d'études devant moi et je ne veux pas gacher ça.rnrnSVP aidez moi

Par **Tisuisse**, le **12/10/2009** à **07:59**

Bonjour,rnrnVotre mère, si elle n'est pas au courant de votre geste malheureux, risque de tomber de haut. A mon avis, à la suite de son opposition, elle a peut-être du faire annuler (écraser à distance) sa carte bancaire et en avoir une autre (autre numéro et autre code secret) d'où des frais pour elle.rnrnQuand à l'entreprise à qui vous devez 300 €, si vous les lui remboursez, il se peut que, elle aussi, retire sa plainte.rnrnPour INTRUM JUSTITIA, ce n'est pas un huissier et ne peut strictement rien contre vous, c'est une simple société spécialisée en recouvrement des dettes. Seul un huissier de justice a les moyens de vous faire payer mais encore faut-il que cet huissier soit en possession d'un titre exécutoire, ce que n'a pas INTRUM JUSTITIA.rnrnMaintenant, je vous conseille très vivement d'avouer à votre mère votre forfait et de rembourser ce que vous lui devez ainsi qu'à l'entreprise directement (sans passer par INTRUM JUSTITIA).